



## Métropole Rouen Normandie

### PROGRAMME MARES

## Pour connaître, restaurer et gérer les mares du territoire

71 communes  
494 382 habitants  
Lauréat TEN 2019  
66 370 hectares (1/3 agricole et naturels 1/3 forestier 1/3 urbain)  
Seine-Maritime

### L'ESSENTIEL

Depuis 2011, la Métropole Rouen Normandie (MRN) a engagé un vaste programme de recensement, caractérisation, valorisation, protection et restauration des mares sur les 71 communes de son territoire. Le programme réunit les acteurs agissant localement en faveur de ces milieux pour mutualiser connaissances et compétences afin d'apporter une protection concertée des mares de la collectivité.

La MRN réalise un accompagnement à plusieurs échelles (communes, habitants, entreprises, scolaires) afin de développer la connaissance de ces milieux humides disséminés sur tout le territoire.

### L'ORIGINE DU PROJET

Les mares sont de petits milieux naturels mais qui jouent, à leur échelle, un rôle majeur en matière de biodiversité, de paysage, d'hydraulique douce ou encore d'épuration de l'eau. Pour la MRN, les mares présentes sur le territoire constituent un enjeu fort pour la Trame verte et bleue locale. Dans ce contexte, la Métropole a décidé d'engager une politique ambitieuse en matière de préservation, restauration et valorisation de ce patrimoine naturel et s'est lancé en 2011 dans un programme d'action, dénommé « Programme Mares ».



### EN CHIFFRES

**2011**

Début du Programme Mares

**1/2 ETP**

technicien mare de la MRN

**1134**

mares recensées sur le territoire de la MRN

## L'ACTION PAS À PAS

### Recenser et caractériser les mares du territoire

De la manière la plus exhaustive possible toutes les mares du territoire de la Métropole Rouen Normandie sont répertoriées et localisées. 1/3 d'entre-elles sont connues car les mares sont bien visibles. Pour les autres, la MRN va à la rencontre des collectivités, consulte les cadastres, se réfère aux cartes IGN et utilisent les images numériques prises du ciel, les orthophotographies, réalisées en amont de l'action. Les citoyens sont quelquefois consultés, le bouche à oreille et la parole des anciens apportent des indications sur une mare délaissée ou éloignée.

Près d'un millier de mares sont identifiées et, chaque année, une centaine sont caractérisées par des étudiants en Master Gestion de l'Environnement, Gestion de la Biodiversité dans les Ecosystèmes Terrestres à l'Université de Rouen. La description des mares se fait à l'aide d'un formulaire, la [fiche de caractérisation des mares du PRAM](#) (Programme Régional d'actions en faveur des mares de Normandie) favorisant une description homogène et standardisée des mares à l'échelle de la Normandie.

Cette caractérisation apporte des informations plus précises et permet de juger de l'état de conservation, du stade d'évolution de la mare et des menaces effectives.

### Inventorier la faune et la flore

Les mares communales et celles identifiées comme ayant un fort potentiel écologique font l'objet d'inventaires flore, amphibiens et odonates confiés à un acteur expert du domaine pour 5 ans. Le prestataire retenu réalise les inventaires et transmet ses données à l'Observatoire Batracho-Herpétologique Normand (OBHEN) et au Muséum national d'histoire naturelle. Ces inventaires offrent une meilleure connaissance des données faune/flore du territoire et renseignent sur l'état de santé des mares.

### Accompagner et conseiller pour une meilleure gestion des mares

Suite au travail de terrain, des rencontres sont organisées avec les communes où les inventaires ont été réalisés afin de restituer le travail accompli et de sensibiliser les élus et les habitants propriétaires de mares à la gestion et à la valorisation pédagogique de leur(s) mare(s). Un [flyer informatif](#) est à disposition des publics.

Pour les communes, cet accompagnement valorise les données de caractérisation et d'inventaires et complète les connaissances du territoire. Pour améliorer le fonctionnement du réseau de mares ou le compléter dans les secteurs les moins denses ou à enjeux, la MRN incite les communes à réaliser des travaux de restauration, de protection ou de création de mare.

Pour les particuliers, entreprises ou autres organismes, la MRN offre un conseil gratuit avec des préconisations sur la restauration, la création ou encore des conseils pour une bonne gestion de sa mare.

### Réaliser des travaux

La restauration ou création de mares communales sont prises en charge techniquement et financièrement par la Métropole qui perçoit un financement de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la Région Normandie. Les communes s'engagent à mettre en place une bonne gestion écologique de ces espaces sur la base des préconisations de la Métropole et disposent d'[un panneau](#) pour afficher leur implication auprès des habitants.

Des formations d'une demi-journée sont organisées dans ce cadre auprès des agents municipaux chargés de l'entretien des espaces verts pour répondre à leur problématique de gestion et mentionner le matériel à utiliser. Par convention entre la MRN et la Mairie, les agents ont la responsabilité d'entretenir leur mare pendant 5 ans le plus écologiquement possible. Des [affiches](#) sont mises à disposition pour les particuliers.



**Pour que la biodiversité ordinaire d'aujourd'hui ne devienne pas la biodiversité extraordinaire de demain, il est essentiel de préserver au maximum les éléments naturels existant.**



### Protéger les mares dans le PLUi

L'ensemble des mares recensées et caractérisées ont été cartographiées dans le cadre de l'élaboration du PLUi, afin de pérenniser leur existence. Leur présence dans ce document d'urbanisme garantit leur prise en compte dans les évolutions urbaines futures et vise à maintenir les réservoirs et les continuités écologiques liés aux mares. Pour que la biodiversité ordinaire d'aujourd'hui ne devienne pas la biodiversité extraordinaire de demain, il est essentiel de préserver au maximum les éléments naturels existants. Toute atteinte devra être évitée, réduite ou compensée afin de garantir la protection.

### Créer et suivre un réseau représentatif des mares du territoire

La Métropole a créé et suit un réseau permanent de mares. Ce réseau est composé d'une centaine de mares réparties sur quatre communes : La Londe (mares forestières), Le Trait (marécages), Isneauville (mares sur un territoire en cours d'urbanisation) et Rouen (mares urbaines). Les mares ont été sélectionnées en fonction de leur stade d'évolution, de leur facilité d'accès et de leur connexion. Il s'agit d'évaluer la dynamique du réseau mais également d'observer les éventuels impacts des travaux réalisés sur cet échantillon de mares. Un COTECH réunissant de nombreux partenaires\* définit les orientations du réseau. Ces mares constituent aussi un terrain d'étude pour les étudiants du Master Ecodiv de l'Université de Rouen. Ils se chargent de les caractériser, et de réaliser des analyses physico-chimiques pour rendre compte des évolutions de ces espaces naturels.



## 6 RAISONS POUR AGIR

- 1 Mieux connaître le réseau de mares du territoire et son fonctionnement afin notamment de le prendre en compte dans les documents d'urbanisme
- 2 Aménager/préserver un réseau de continuités écologiques
- 3 Contribuer à la maîtrise du ruissellement
- 4 Sensibiliser les propriétaires de mares sur les bonnes pratiques de gestion de ces espaces
- 5 Inciter les propriétaires à engager des travaux de restauration écologique
- 6 Devenir exemplaire dans la gestion des mares

## Une nouvelle mare au SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Fin 2019, la ville de Grand-Quevilly s'est associée à la MRN pour créer une mare dans la forêt du Chêne à Leu afin de densifier le réseau de mares sur le territoire. Cette nouvelle mare favorise la récupération naturelle de l'eau de pluie et contribue à développer un écosystème spécifique en faune et en flore, qui permettra d'enrichir la biodiversité de la forêt. En seulement quelques mois, la vie aquatique a colonisé l'espace.

## SENSIBILISER les plus jeunes

Pendant 4 ans, de 2015 à 2019, des animations sont organisées avec les classes des écoles des communes de la MRN dont la mare est en cours de restauration. Des outils pédagogiques sont mis à disposition pour les enseignants afin qu'ils puissent prolonger l'animation. Trop chronophages, ces animations sont confiées aujourd'hui aux Maisons des forêts (Darnétal et Saint-Etienne-du-Rouvray) qui accueillent une trentaine de classes par an.

\*Composition du COTECH : Métropole Rouen Normandie, Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, Office national des Forêts, Université de Rouen, Agence de l'eau Seine-Normandie, Conservatoire des espaces naturels, ONF et les quatre communes (La Londe, Le Trait, Isneauville et Rouen).

## LE PRAM, le dispositif mares 100% normand

Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie coordonne et anime au niveau régional un plan d'actions en faveur des mares en lien avec des partenaires financiers et techniques : le [Programme Régional d'Actions en faveur des Mares](#) (PRAM) de Normandie.

Ce dispositif accompagne les acteurs qui agissent localement ou souhaitent agir en faveur des mares. Il vise aussi à enrayer le processus de disparition des mares de Normandie.

Ses objectifs sont :

- de développer et animer le réseau d'acteurs en faveur des mares
- d'agir concrètement pour le maintien et le développement des mares
- d'améliorer et partager les connaissances sur les mares

### [Conservatoire d'espaces naturels Normandie](#)

secteur Calvados, Manche et Orne  
Coordinatrice du PRAM et secteur Calvados, Manche, Orne :

Coraline DOMINGUES : 06 82 22 69 78

[c.domingues@cen-normandie.fr](mailto:c.domingues@cen-normandie.fr)

Secteur Eure et Seine-Maritime

Emmanuelle BERNET, chargée de mission Mares :  
06 34 43 33 01 - [e.bernet@cen-normandie.fr](mailto:e.bernet@cen-normandie.fr)

## FINANCEMENT

Fonctionnement :

- ▶ Temps du « Technicien mares » : 24 000 €/an (un mi-temps)

Investissements :

- ▶ Travaux de restauration : 20 000 à 40 000 € TTC/an
- ▶ Inventaires naturalistes : 40 000 €/an
- ▶ Partenariat avec l'Université : 10 500 €/an

Partenaires financiers :

- ▶ Agence de l'Eau Seine Normandie
- ▶ Région Normandie
- ▶ Europe (FEDER)

## POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Il est important d'être vigilant sur la communication à destination des habitants pour qu'ils comprennent les enjeux des travaux réalisés.
- ▶ Il faut anticiper les contraintes techniques lors des créations de mares pour éviter un surcoût des travaux.

### UN DOCUMENT à creuser !



#### Restaurer une mare : quelles démarches avant travaux ?

Conservatoire d'espaces naturels de Normandie

Mémo indispensable pour comprendre la réglementation autour des mares.

## CONTACT

**Guillaume GLERE**, Conducteur d'opérations biodiversité, Métropole Rouen Normandie

✉ [guillaume.glere@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:guillaume.glere@metropole-rouen-normandie.fr)

Tél. : 02 32 76 44 63 - 06 23 54 01 33

**Pierre-Arnaud PRIEUR**, Chargé de biodiversité, Métropole Rouen Normandie

✉ [pierre-arnaud.prieur@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:pierre-arnaud.prieur@metropole-rouen-normandie.fr)

Tél. : 02 32 12 23 56



Depuis 2015

**51**  
mares  
réhabilitées

**7**  
mares  
créées

## PERSPECTIVES

La Métropole va adapter les travaux d'aménagements des mares en prenant en compte le changement climatique. Elle souhaite aussi développer l'accompagnement des propriétaires privés pour la création de mares (entreprises, milieux agricoles, etc.).

## ILS LE FONT AUSSI

**L'agglomération Lisieux-Normandie (14)** s'est engagée à restaurer soixante mares, en trois ans, dans le sud pays d'Auge, accompagnée par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie.

**Evreux Portes de Normandie (27)** a entrepris depuis de nombreuses années un inventaire des mares de son territoire : 15 mares restaurées en 2018, 17 en 2019 et 12 en 2020. Un suivi naturaliste est ensuite réalisé.

Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable mars 2021

Contact ANBDD : Catherine LARINIER - mail : [catherine.larinier@anbdd.fr](mailto:catherine.larinier@anbdd.fr) - Tél. : 02 35 15 78 03

Rédaction/mise en page : Catherine LARINIER (ANBDD)

Relecture : Sophie LECUIT, Romain DEBRAY (ANBDD)

Remerciements : Guillaume GLERE, Pierre-Arnaud PRIEUR (Métropole Rouen Normandie)

Photos : Métropole Rouen Normandie

ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - [www.anbdd.fr](http://www.anbdd.fr)